

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14
--

de Présents : 13

de Votants : 13

OBJET (27)
Statuts SIVU RPE

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

6 JUIN 2023

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

16 MAI 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Monique LOOSEN



COMMUNE DE TRESSIN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absent excusé : Jean-Claude LEFEVRE,

Madame Monique LOOSEN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Adoption des statuts du RPE de la Marque

Le relais d'Assistants Maternels Intercommunal le RAMarque crée en mars 2016, est devenu

Le Relais Petite Enfance de la Marque en 2022.

Les communes d'Anstaing, Forest sur Marque et Tressin sont liées par convention depuis 2015.

En 2018, la commune de Chéreng s'est également jointe à cette intercommunalité.

Afin de pérenniser le dispositif, ces quatre communes ont convenu de créer un Syndicat

Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), en conformité avec l'article L5711-1 du Code

Générale des Collectivités Territoriales,

Les communes membres sont amenées à se prononcer sur les statuts du RPE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents les statuts du RPE du Val de Marque